

VINCI

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AVRIL 2025

REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a reçu plusieurs questions écrites posées par les actionnaires préalablement à l'assemblée générale mixte du 17 avril 2025.

Le Conseil réuni le 17 avril 2025 fournit ci-après les réponses à ces questions, lesquelles font l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société préalablement à la tenue de l'assemblée.

Il est rappelé que la procédure des questions écrites vise à permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de manière éclairée et de participer activement à la vie de la Société. Les questions posées doivent conserver l'objectif voulu par le législateur et ne pas être détournées à d'autres fins.

La Société s'efforce de fournir à ses actionnaires, ainsi qu'à ses autres parties prenantes, une information complète et transparente. Elle fournit et continuera à fournir des réponses appropriées conformément aux dispositions légales et réglementaire, tout en se réservant le droit de renvoyer à certaines réponses déjà présentes dans ses publications pour répondre à certaines des interrogations soulevées.

En effet, le Document d'Enregistrement Universel fournit très souvent les réponses aux questions écrites posées par les actionnaires.

1 - Questions écrites du Forum pour l'Investissement Responsable, actionnaire détenant 1 action de la Société (courrier daté du 7 mars 2025 reçu le 25 mars 2025 par courrier électronique):

« Environnement »

Question 1 : Sobriété

- a) **Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? Pourriez-vous le(s) définir ?**
- b) **Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ?**

Réponse

Selon la définition du GIEC, « Les politiques de sobriété (*sufficiency policies*) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires ». Dans cette perspective, la sobriété s'inscrit pleinement dans l'ambition environnementale de VINCI. Elle se traduit concrètement, au sein de chacun de ses métiers et tout au long de sa chaîne de valeur, à travers plusieurs leviers d'action.

Sobriété et efficacité énergétique

Dans ses activités industrielles, VINCI recourt à la couverture des stockages de matériaux afin de limiter les besoins en retraitement thermique (chauffage, refroidissement) et de réduire les pertes matière. Les procédés de production sont optimisés, notamment par des ajustements de température et de taux d'oxygène. Par ailleurs, des outils de monitoring, tels que la solution *e-drive*, permettent un pilotage plus précis des consommations.

Le Groupe agit également sur la mobilité de ses collaborateurs en déployant des formations à l'éco-conduite et en optimisant la logistique pour limiter l'empreinte énergétique des déplacements.

Dans ses activités de concessions, plusieurs actions sont mises en œuvre : conversion des installations d'éclairage en LED, régulation automatique de la température et de l'éclairage, développement de l'éco-conduite.

Enfin, dans les bureaux et sur les chantiers, une gestion raisonnée des consommations est privilégiée : ajustement du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation, et utilisation de groupes électrogènes dimensionnés au plus juste pour éviter les surconsommations.

Sobriété foncière et recyclage urbain

VINCI agit pour limiter l'artificialisation des sols et favoriser la désartificialisation, en particulier à travers des projets de recyclage urbain qui valorisent les espaces existants plutôt que d'en développer de nouveaux.

Sobriété des matériaux

Le Groupe déploie la démarche *Environment in Design*, qui permet de réduire les consommations dès la phase de conception des projets. Cette approche s'accompagne d'innovations techniques moins consommatrices de ressources. C'est le cas, par exemple, de l'« Optipoutre », développée par une division de VINCI Construction, qui permet de diminuer de 40 % la consommation de béton tout en garantissant les performances d'une poutre classique.

Sobriété des équipements

VINCI agit pour allonger la durée de vie des équipements grâce à des stratégies de maintenance préventive et d'optimisation de leur usage, réduisant ainsi le besoin en renouvellement et les impacts environnementaux associés.

L'ensemble des activités du Groupe est donc concerné, à des degrés divers, par l'application du principe de sobriété, qui constitue un fil conducteur transversal dans la mise en œuvre de sa stratégie environnementale.

c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous pu rencontrer avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ?

Réponse

Plusieurs initiatives récentes illustrent concrètement l'intégration de la sobriété dans le modèle d'affaires de VINCI, à travers ses différentes activités :

- Dans le domaine de l'immobilier, VINCI Immobilier poursuit une trajectoire ambitieuse vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2030. Cela se traduit par une transformation progressive de son portefeuille d'activités : en 2024, 41 % de son chiffre d'affaires provenait d'opérations de recyclage urbain, comme la reconversion de friches industrielles, avec pour objectif d'atteindre 50 % chaque année à moyen terme.
- Sur le plan de la sobriété et de l'efficacité énergétique, l'évolution des consommations constitue un indicateur structurant. À l'échelle du Groupe, les consommations d'énergie ont diminué de 6 % entre 2018 et 2024 en valeur absolue (à périmètre constant), et de 25 % en intensité (MWh/M€ de chiffre d'affaires). Cette réduction résulte d'actions ciblées, telles que l'optimisation énergétique des activités industrielles et des bâtiments, la conversion des éclairages en LED, ou encore l'usage raisonné des équipements sur chantiers et dans les bureaux.
- Au-delà de ces indicateurs Groupe, VINCI déploie également des solutions à destination de ses clients, dans une logique de sobriété d'usage. Les Contrats de Performance Énergétique (CPE), assortis d'engagements mesurables de réduction des consommations, permettent notamment de maîtriser la demande énergétique réelle. De nouveaux outils numériques développés par VINCI Energies, comme Wave et WiseBMS renforcent ce pilotage en temps réel, en ajustant les usages des bâtiments tertiaires. À ce jour, plus de 30 bâtiments sont déjà gérés via Wave, et des déploiements complémentaires sont en cours.
- Dans le domaine des matériaux, la démarche *Environment in Design* de VINCI Construction vise à éviter les consommations superflues dès la phase de conception. Elle repose sur une logique en trois temps : éviter, réduire, remplacer. Cette méthode a été appliquée avec succès sur plusieurs grands projets, tels que la ligne 15 du Grand Paris Express, le programme HS2 au Royaume-Uni ou le City Rail Link en Nouvelle-Zélande. À titre d'exemple, dans le cadre du projet City Rail Link

en Nouvelle-Zélande, VINCI Construction a mis en œuvre une série d'actions saluées par l'Infrastructure *Sustainability Council of Australia*, permettant une réduction significative de l'empreinte environnementale du chantier : 11 % de tunnels minés en moins, 18 % de réduction globale de l'usage de béton – soit l'équivalent de plus de 7 000 camions évités –, un recours accru à des solutions à plus faible intensité carbone (tunnels forés, tranchée couverte à Maungawhau), ainsi qu'une baisse de 80 % des émissions liées à l'énergie grâce à l'utilisation du réseau électrique en substitution aux générateurs diesel.

La mise en œuvre de démarches de sobriété nécessite souvent un changement culturel, en particulier lorsqu'elle implique de repenser les usages ou d'investir dans des équipements plus sobres. Il est également nécessaire de coordonner l'action d'une diversité d'acteurs et de réfléchir à l'échelle des territoires pour qu'une logique de sobriété systémique puisse émerger. Le dialogue, l'acculturation progressive et la démonstration par les résultats concrets sont autant de leviers pour surmonter ces défis.

d) Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ?

Réponse

Les actions de sobriété engagées par le Groupe s'inscrivent pleinement dans son modèle d'affaires, en cohérence avec ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3. La récente crise énergétique, marquée par des tensions sur la disponibilité et les prix de l'énergie, a agi comme un catalyseur, accélérant la mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique. Les actions d'éco-conception visant à mettre en œuvre la juste quantité de matériaux vont dans ce même sens. Ces évolutions confirment que la sobriété constitue non seulement un levier environnemental, mais aussi un facteur tangible de performance économique et de compétitivité.

Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des ressources, VINCI déploie activement une démarche d'économie circulaire fondée sur le réemploi des matériaux. Cette approche permet de répondre à un double enjeu : limiter l'empreinte environnementale des activités tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.

Question 2 – Niveau de vie décent

L'ensemble de la question concerne : - Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...) - Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat. La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.

Pour le détail de la question, se reporter au courrier du FIR

Réponse

Dans ses démarches liées au salaire vital, le Groupe s'appuie sur les définitions, approches et bases de données de *Fair Wage Network* et de *WageIndicator*.

Les risques liés à une rémunération inadéquate sont intégrés dans nos cartographies liés à notre chaîne de valeur. Nous adoptons une démarche globale des risques vis-à-vis des travailleurs de la chaîne de valeur qui comprend : depuis les risques liés au travail illégal ou dissimulé, à l'absence de contrat de travail, au versement effectif et dans les temps des rémunérations, au respect des minimas sociaux et conventionnels issus de la négociation collective, au versement plein et entier des cotisations sociales dues donnant accès à la protection sociale, au temps de travail, aux conditions en matière de santé et de sécurité au travail ou encore, si applicable aux conditions d'hébergement.

Ces risques sont identifiés de manière globale et analysés par catégories d'achat et par pays d'implantation afin de pouvoir les prioriser. Pour ce faire, des informations sont collectées à travers la revue de la documentation disponible issue de différentes sources (administrations publiques, organisations internationales, syndicats, ONGs, monde académique, etc.) mais également via des consultations ou des enquêtes auprès des travailleurs et des collaborateurs opérationnels du Groupe.

Ces attentes sont intégrées dans nos contrats et dans la [charte de performance globale des partenaires achats du Groupe](#) et le [Guide VINCI des droits humains](#). Leur respect fait l'objet de vérifications documentaires et/ou d'audits sur site en fonction des cartographies élaborées. Ces contrôles peuvent par exemple inclure la vérification des contrats, fiches de paie et versement ou encore des contrôles de cohérence entre les prix pratiqués ou proposés et les garanties sociales à respecter en phase de sélection. Ils peuvent également s'appuyer sur des entretiens avec les travailleurs de nos sous-traitants et fournisseurs. En parallèle, nous travaillons avec nos filiales pour assurer que leurs systèmes de gestion des partenaires de la chaîne de valeur permettent de contrôler et gérer ces risques au niveau de leurs différents périmètres d'opération. L'existence de ces contrôles fait également l'objet de questions dans le cadre de l'enquête annuelle de l'audit interne.

Au-delà des contrôles et vérifications réalisés de manière inopinée auprès de nos fournisseurs, ces derniers peuvent également être enclenchés du fait d'alertes émises par des entreprises du groupe ou par des travailleurs. Dans ce cas, un audit approfondi est ouvert pour faire la lumière sur la situation et, si échéant, y remédier.

Des programmes spécifiques visant la gestion des risques dans la chaîne de valeur et comprenant les risques liés à la rémunération sont également développés par le Groupe tels que la sous-traitance responsable (voir page 297 du plan de vigilance). Notre outil d'évaluation *Managing Human Rights* couvre également la gestion de ces risques et comprend un focus particulier sur les travailleurs des sous-traitants et les travailleurs temporaires y compris sur les aspects liés aux contrats de travail, à la rémunération et aux prestations sociales.

Des pools d'auditeurs internes issues de différentes filières (RH, Achats, Juridique, Finances, Affaires sociales, etc.) sont formés sur la conduite d'audits sociaux chez les sous-traitants et fournisseurs.

Ces démarches ont été présentées aux membres du comité d'entreprise européen et des représentants du personnel participant aux formations délivrées.

En cas de non-respect de ces attentes, un dialogue est généralement entamé avec le fournisseur concerné afin de rétablir les travailleurs dans leurs droits et d'établir un plan de progrès pour prévenir la répétition de telles situations. La rupture de contrat et/ou le déréférencement sont envisagés en dernier ressort, en particulier en cas de non-conformité critique et volontaire, assortie d'une absence manifeste de volonté d'y remédier.

Des informations détaillées sont présentées dans le Rapport de durabilité (pages 256-260) ainsi que dans le plan de vigilance du Groupe (pages 287-297).

Question 3 : Gouvernance de la durabilité

a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ?

Est-elle nominative (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière granulaire les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...)?

Réponse

Nous publions une matrice de compétences des administrateurs que vous retrouvez dans le tableau suivant extrait de la 3.1.2 du DEU 2024 page 134 :

			Xavier Huillard	Yannick Assouad	Carlos F. Aguilar	Benoit Bazin	Graziella Gavzotti	Caroline Grégoire Sainte Marie	Claude Lanuelle	Marie-Christine Lombard	René Medori	Annette Messermer	Roberto Migliardi	Dominique Muller	Alain Said
DOMAINES D'EXPERTISE GÉNÉRALE		Direction générale	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>										
		Direction financière		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>								
		Direction technique, fonctionnelle ou commerciale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>						
DOMAINES D'EXPERTISE MÉTIERS		Construction	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Immobilier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Transports routiers	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>					
		Transport aérien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>					
		Transport ferroviaire			<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>					
		Énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>						
		Industrie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
		Télécommunications	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>							<input checked="" type="checkbox"/>	
		Services B to C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			
		Services B to B	<input checked="" type="checkbox"/>												
DOMAINES D'EXPERTISE TRANSVERSE		Numérique, IA et cybersécurité	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>							
		Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>												
		Éthique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
		Social	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					

b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ?

Réponse :

Tous les administrateurs ont des compétences en matière de RSE. Ceux qui exercent par ailleurs des fonctions opérationnelles dans d'autres groupes, bénéficient d'une exposition renforcée.

En matière de RSE, la compétence découle principalement et bien évidemment de l'expérience acquise dans le cadre des fonctions occupées par les intéressés et plus spécifiquement en ce qui concerne VINCI, de l'expérience acquise à l'occasion de visites de chantiers et de présentations thématiques adaptées aux différents métiers du Groupe.

Les enjeux RSE pour le groupe VINCI sont en effet multiples. Ils sont gérés dans leurs différentes composantes au plus près du terrain.

D'autre part, un questionnaire d'autoévaluation du Conseil a été complété par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration en 2025 pour l'année 2024, selon une grille élaborée par la société et arrêtée par l'administratrice référente.

c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées) ?

Réponse

La compétence de durabilité de chaque administrateur figure dans le tableau susvisé (article 3.1.2 du rapport sur le gouvernement d’entreprise, Document d’Enregistrement Universel 2024 page 134) en lien avec les tableaux figurant à la section 3.2 du DEU 2024.

d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ? :

Publiez-vous les éléments suivants :		oui	non	Si oui, merci de nous fournir la source/référence
Une biographie détaillée pour chacun de vos administrateurs mettant en avant leurs expériences ou formations en lien avec les thématiques durables ?				
Le mode d'acquisition de la compétence ?	Format de chaque formation (interne ou externe)			
	Contenu de chaque formation			
	Caractère obligatoire ou non de chaque formation			
	Fréquence de chaque formation			
	Destinataires des formations			
Le type d'évaluation continue de la compétence ?	Auto-évaluation			
	Evaluation externe par des tiers			

Réponse :

La biographie des administrateurs de VINCI est publiée dans le Document d’Enregistrement Universel 2024 page 137 et suivantes.

L'évaluation de leurs compétences en matière de durabilité résulte d'une autoévaluation par les personnes concernées.

Question 4 – Gouvernance de l’intelligence artificielle

a) Vision/maîtrise :

- Quelles sont les activités et les métiers de votre entreprise qui sont d’ores et déjà impactés par le recours à l’IA ?

Réponse

Chez VINCI, l'intelligence artificielle (IA) est intégrée dans plusieurs domaines d'application et plusieurs développements sont en cours grâce à l'impulsion créée par le programme d'IA lancé par Léonard (notre lab de prospective et d'innovation) depuis 2018 :

- D’une manière générale, les domaines d’applications sont :

- **Computer Vision** : Surveillance des infrastructures et des chantiers.
 - **Generative Design** : Optimisation des conceptions et des processus de design au sein de nos bureaux d'étude.
 - **Maintenance prédictive** : Optimisation de la maintenance des infrastructures à travers des analyses prédictives.
 - **Optimisation industrielle** : Amélioration des chaînes d'approvisionnement et des processus opérationnels.
 - **Surveillance de site par satellite** : Gestion et surveillance des infrastructures à grande échelle.
 - **Amélioration de la productivité individuelle** : Utilisation d'assistants intelligents tels que Microsoft 365 Copilot.
1. Depuis 2024, la quasi-totalité des collaborateurs de VINCI équipés d'un espace numérique de travail ont accès à Copilot Web.
 2. Des agents conversationnels de type GPT sécurisés ont été développés pour des métiers spécifiques.

- Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?

Réponse

- **À moins d'un an :**

L'usage de l'IA générative, notamment avec Microsoft 365 Copilot, devrait améliorer la productivité et la créativité des collaborateurs.

Des IA développées en interne ou achetées sur étagère seront déjà industrialisées dans certaines Business Units. Certaines sont déjà opérationnelles.

- **À moyen terme (deux à trois ans)** : L'IA pourrait permettre l'optimisation de nos processus opérationnels et ce, potentiellement dans la majorité de nos domaines d'activité.
- **À long terme (au-delà de trois ans)** : Il est difficile de se projeter à long terme mais L'IA pourrait transformer la majorité de nos métiers en intégrant des technologies avancées qui optimisent l'efficacité opérationnelle et environnementale tout en stimulant l'innovation et en réduisant nos coûts de structure.

Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?

Néant

b) Impacts :

- **Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par le recours à l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (électricité et eau notamment) ?**

VINCI a mis en place depuis plusieurs années un programme de « numérique responsable » avec les objectifs suivants :

- **Green IT** : Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'impact du numérique sur l'environnement et en améliorer les usages.
- **IT for Green** : utiliser les outils numériques pour contribuer à la réduction de l'impact environnemental de nos métiers.
- **IT for People** : Améliorer l'accessibilité des services numériques et lutter contre la fracture et l'exclusion numérique.

Avec le développement des systèmes d'IA, nous travaillons à intégrer dans notre programme les préoccupations environnementales liées à leur utilisation. Cependant, il est actuellement difficile de mesurer précisément les impacts car les fournisseurs communiquent très peu sur la consommation réelle de leurs modèles.

- **Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant du recours croissant aux technologies IA dans votre entreprise ?**

Plusieurs méthodologies émergent pour évaluer l'impact environnemental des modèles d'IA mais ces approches sont encore imparfaites et se concentrent principalement sur la consommation électrique. Nous nous engageons dans un processus d'amélioration des méthodes et outils de mesure de nos projets.

- **Avez-vous mis en place des actions spécifiques pour réduire ces impacts énergétiques liés au développement des usages IA dans votre entreprise ?**

Nous avons mis en place un passeport IA pour sensibiliser tous les collaborateurs du groupe à l'impact environnemental de l'IA et encourager son usage écoresponsable. De plus, dans le cadre de notre démarche de gouvernance de l'IA, nous travaillons à intégrer dans nos projets le concept "Responsible AI by design".

- **Avez-vous identifié les conséquences sociales du recours à l'IA par votre groupe ?**

L'IA doit d'abord être vue comme un outil et comme une opportunité bien plus que comme une menace.

Nous travaillons sur l'IA depuis 2018, et nous avons chez VINCI une approche pragmatique en ce sens que nous utilisons l'IA pour répondre à certains problèmes ciblés émanant du terrain.

Nous identifions des cas d'usage pertinents qui méritent que nous investissions dans l'IA avec en ligne de mire la promesse de produire plus vite et de façon moins pénible.

Nous aurons toujours besoin de l'humain pour faire fonctionner l'IA.

Afin d'accompagner le changement, nous avons mis en place des programmes de formation permettant à nos collaborateurs de se former à la gestion de ce changement et à l'intégration de l'IA afin d'en maximiser les bénéfices.

Nous avons lancé un parcours IA Gen composé d'un passeport IA de sensibilisation et de plusieurs modules de formations sur les outils déployés (copilot web notamment). Ce parcours est déjà disponible en 7 langues sur la plateforme groupe de de Elearning.

Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ?

Nous sommes vigilants à ce que l'usage de l'IA respecte nos principes éthiques, notamment en matière de respect de la vie privée des collaborateurs, de transparence des algorithmes et de non-discrimination dans les processus de gestion des ressources humaines.

Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les potentiels impacts décelés dans vos décisions d'investissement ? Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire les impacts ou les éliminer (merci d'être précis et d'illustrer vos propos par des exemples adéquats) ?

Cf question B : impact

c) Dépendance

- Combien de systèmes d'IA sollicitez-vous ?

VINCI utilise plusieurs systèmes d'IA dans le cadre de plusieurs POCs pour répondre à des cas d'usage métiers. Il est difficile aujourd'hui de donner un chiffre exact. Cependant nous qualifions actuellement des outils du marché qui peuvent nous aider à recenser les SIA dans le groupe.

- Avez-vous anticipé une éventuelle dépendance vis-à-vis de vos fournisseurs de système d'IA ?

Comme toutes les entreprises, nous sommes confrontés à l'hégémonie des hyperscalers américains sur le marché du Cloud et de l'IA. Notre stratégie consiste à établir des contrats qui garantissent la localisation des données du groupe dans l'espace européen et à utiliser en priorité les ressources Cloud et IA basés en Europe.

Question 5

Après lecture de votre plan de vigilance, nous aimerions vous interroger sur l'un des 5 principaux enjeux identifié par le Comité d'évaluation des droits de l'Homme (Human Rights Steering Committee) : l'impact sur les communautés locales.

a) Le projet de complexe hydroélectrique de Renace, aurait détruit 50 km de la rivière Cahabón au Guatemala, entraînant la sécheresse d'autres sources d'eau, impactant l'accès des communautés locales à l'eau et aux cultures agricoles, tout en contribuant à la pauvreté.

Pour vos projets internationaux, réalisez-vous des évaluations approfondies des risques comme celles que vous faites en France ?

Est-il prévu d'étendre l'utilisation de l'outil Local Footprint® à tous vos projets internationaux ?

b) Quelle est votre méthodologie pour évaluer le niveau de risque des zones où Vinci intervient ? Quelles mesures spécifiques mettez-vous en place lorsque le risque est élevé ?

c) Quelles mesures correctives avez-vous prises ou envisagez-vous de prendre dans le cas du projet hydroélectrique de Renace ? Quelles sont les parties prenantes légitimes que vous comptez associer ?

Réponse

Les phases du projet de complexe hydroélectrique de RENACE sur lesquelles COBRA est intervenu sont achevées depuis mi-2018, préalablement à son acquisition par VINCI. Depuis cette date, Cobra n'intervient donc plus sur ce projet. COBRA avait contracté en tant que sous-traitant pour 3 des 5 phases de construction du projet par Corporacion Multi-Inversiones (CMI), l'opérateur guatémaltèque du complexe.

Une action avait été entamée auprès du point de contact national de l'OCDE en Espagne. Au cours des années 2016 et 2017, COBRA avait pris des mesures suite aux préoccupations soulevées et dans le cadre du dialogue avec le PCN. Le PCN espagnol a rendu ses conclusions et recommandations en décembre 2019. La décision du PCN rend compte de ces actions et est accessible en ligne. Les recommandations du PCN ont été suivies par Cobra.

Plus généralement, au niveau de VINCI, les communautés locales font en effet partie des enjeux majeurs identifiés par le Groupe (Chapitre 5 du Guide VINCI des droits humains). Le rapport de durabilité de 2024 rend compte de son approche de prévention et de gestion des potentiels impacts négatifs sur les communautés affectées (voir pages 265 à 268). La politique du Groupe en la matière, les types d'impact auxquels il est attentif ou encore l'évaluation et des exemples de mesure de prévention et d'atténuation y sont présentés.

Enfin, si le Groupe est attentif à prévenir les impacts négatifs que pourraient générer ses activités sur les projets, il cherche également à maximiser le levier offert par ses activités pour permettre aux territoires et aux communautés d'en bénéficier (par la création d'emploi, le soutien à l'insertion, le soutien à la formation ou encore le développement des territoires). C'est notamment dans ce cadre que s'inscrivent, parmi d'autres approches et outils, les études faites via l'outil Local Footprint® qui

permettent de mesurer l’empreinte socio-économique des activités de VINCI. Ces études sont effectuées aussi bien en France pour la mesure de l’empreinte socio-économique de VINCI en France.

Les activités de VINCI soutiennent 462 000 emplois soit 1,6% des emplois nationaux et contribuent à hauteur de 35,7Mds€ au PIB, soit 1,5% du PIB national. Ces analyses sont également réalisées à l’international dans le cadre de nos concessions aéroportuaires.

2 - Question de Monsieur Guy SIMON, actionnaire individuel détenant 178 actions de la Société (courrier électronique du 9 avril 2025)

**Pourquoi VINCI n’est pas du tout présent dans les ports de commerce ?
N’y aurait-il pas une « carte » à jouer avec le groupe CMA CGM ?**

Réponse

Le groupe VINCI est présent dans les ports de commerce au travers de ses activités travaux et de prestations de services (VINCI Construction et VINCI Energies, notamment). Le Groupe n’envisage pas d’investir dans ces infrastructures.

Par ailleurs le Groupe est prestataire de travaux et de services pour le groupe CMA CGM mais n’envisage pas de devenir un acteur du métier du transport maritime.

3 - Question de Monsieur Gérard BURNOUF, actionnaire individuel détenant 305 actions de la Société (courrier électronique du 30 mars 2025)

Comme les années précédentes (voir notamment ci-dessous), je souhaiterais obtenir une information actualisée sur les conséquences pour la société VINCI de l'annulation du projet d'aéroport de Notre-Dame-des Landes. En particulier, le tribunal administratif de Nantes a-t-il rendu son jugement attendu ? Dans l'affirmative, quelle en est la teneur et quelles suites ont-elles pu éventuellement lui être données ?

Réponse

L’information à jour sur la procédure en cours concernant la concession de l’aéroport Notre Dame des Landes figure dans la section M page 383 du DEU 2024.